



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Mais qu'a fait la police ?

Madame,
Monsieur,

Bien que le travail de la police de la ville de Neuchâtel soit repris de manière circonstanciée dans le rapport de gestion de la ville de Neuchâtel, il n'en demeure pas moins que lorsque l'on parle police de ville, bon nombre de personnes pensent encore « amendes ».

Afin de combler cette lacune, nous avons décidé de communiquer périodiquement le résultat du travail de la police de la ville et c'est pourquoi nous parlons des quatre premiers mois de l'année 2009.

Quel est le produit annuel des vols à l'étalage en Suisse ?

Chaque année il se vole pour un milliard de francs de produit dans les commerces de détail en Suisse. Les victimes directes sont les commerçants, mais les victimes indirectes sont tous les consommateurs. En effet, cette somme est reportée sur les produits, donc sur les consommateurs. Le vol à l'étalage est un sujet sensible, il faut favoriser la consommation tout en préservant l'image du commerce et en même temps garantir des marges concurrentielles sur le marché.

Si demain l'on volait pour un milliard de francs lors d'un seul casse, nous en parlerions durant des mois. Il faut savoir que le plus haut produit des casses du siècle avoisine les 100 millions de francs (Frs 100'000'000.--), alors imaginez un milliard (1'000'000'000.--) ! Mais, si toutes les années, ce même casse se produisait, il en irait tout autrement et c'est bien là le problème.

En effet, depuis plusieurs années déjà, les vols à l'étalage rapportent annuellement ce milliard de francs à leurs auteurs et font ainsi passer à la caisse, indirectement, les consommateurs.

La police de la ville de Neuchâtel, avec sa brigade urbaine et ses responsables de secteur, a tissé des liens avec les commerçants. Dans ce cadre et à l'échelle locale, ils apportent ensemble une réponse concertée aux vols à l'étalage sur le territoire communal.

72,6 % de réussite de la police de la ville dans le cadre des vols à l'étalage.

La brigade urbaine a mis en place des liens efficaces avec les commerçants du centre-ville et avec les agences de surveillance privée mandatées par ceux-ci. Tous les vols sont ainsi annoncés à nos collaborateurs qui se déplacent sans tarder sur les lieux. Nos agents entreprennent toutes les recherches nécessaires, afin de découvrir les auteurs et ne lâchent pas leur objectif. Les enquêtes et les procédures administratives peuvent être longues et s'étaler sur plusieurs semaines pour un seul auteur.

Durant ces 4 mois, la brigade urbaine de la police de la ville a traité **113 vols à l'étalage** pour un montant annoncé de **Frs 34'195.25**.

Nos services ont dénoncé **66 auteurs** appréhendés en flagrants délits, soit **59** pour les commerces de la zone piétonne et **7** pour ceux de la commune.

Les enquêtes effectuées par nos collaborateurs ont permis de dénoncer **16 personnes** pour un montant de **Frs 19'879.65**.

La brigade urbaine de la police de la ville a donc dénoncé au total, durant cette période, **82 personnes** pour un montant de **Frs 23'109.55**.

Ces dénonciations représentent un **taux de réussite de 72,6 % des personnes identifiées**.

14,6 % de réussite pour le service administratif et judiciaire.

Combien de fois entendons-nous à tort que déposer une plainte ne sert à rien, car la police ne trouve pas les auteurs.

Dans le cadre du guichet unique, le service administratif et judiciaire de la police de la ville de Neuchâtel est composé de 5 policiers permanents. Ces collaborateurs sont à même de répondre à toutes vos questions et travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues de la police neuchâteloise. Il nous semble évident qu'une prise en charge par du personnel qualifié et permanent est un avantage certain pour le client. Notre service administratif et judiciaire de la police de la ville de Neuchâtel a enregistré durant ces 4 mois, **328 plaintes et a résolu 48 cas. Ce qui représente un taux de réussite de 14,6 %**.

Service aux clients et prévention active

Notre centrale a reçu 10'850 appels téléphoniques durant ces 4 mois.

51'184 véhicules ont été contrôlés par notre radar mobile avec **13,3%** d'infractions.

2'177'526 l'ont été par les radars fixes avec **0,26%** d'infractions

903 conducteurs ont été contrôlés dans le cadre de la prévention de l'ivresse au volant. Il faut dénombrer 35 accidents de la circulation sur le territoire communal, contre 58 pour la même période en 2008. Les constats d'accidents sont effectués par la police neuchâteloise.

Plus d'informations sur www.policeneuchatel.ch

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

Neuchâtel, le 18 juin 2009

Pour tous renseignements complémentaires:

Jean-Louis Francey, commandant du corps de Police, tél. 032/722.22.22